



Cowansville

GRANDIR - RAYONNER - PROSPÉRER

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 1797-03-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1797 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DE LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté à la séance ordinaire tenue le 19 juillet 2021, le ***Règlement numéro 1797-03-2021 modifiant le règlement numéro 1797 concernant la régie interne et la tenue des séances du conseil municipal.***

Ce règlement a pour objet de procéder à certaines modifications, notamment en ce qui a trait au calendrier des séances, ainsi qu'aux périodes de questions

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 20 juillet 2021.

La greffière adjointe,
Audrey Gagné